

Appel à manifestation d'intérêt 2023 au titre du Programme Opérationnel FEDER CTE- INTERREG VI Canal du Mozambique 2021-2027

I) Références

Numéro de référence	AMI n°2023/01 Interreg
Date de lancement de l'appel à projets	17 Avril 2023
Date limite de remise des propositions	17 Mai 2023

II) Contexte et enjeux de l'intervention FEDER CTE INTERREG VI Canal du Mozambique 2021-2027

En tant que région ultrapériphérique Mayotte et la Réunion bénéficie de soutiens financiers communautaires contribuant au développement de leur territoire. Dans ce cadre, le fonds européen de développement Régionale présente plusieurs volets consacrés à la coopération européenne à travers les programmes INTERREG.

Le programme de coopération Interreg VI Canal du Mozambique est la deuxième génération de programme de coopération territoriale pour Mayotte, il comporte plusieurs volets d'actions, comme ceux qui :

- renforcent les capacités institutionnelles des pouvoirs publics,
- répondent à l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.
- Favorisent la compétitive des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs.
- visent à améliorer l'égalité d'accès à des services de qualité, l'inclusion dans l'éducation, la formation et l'apprentissage
- renforcent le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.
- garantissent l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, et promouvoir le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité.

- visent la promotion de la biodiversité et le développement de l'économie circulaire

III) Objectif de l'intervention du FEDER CTE (INTERREG)

En qualité d'autorité de gestion du programme de coopération INTERREG VI Canal du Mozambique 2021-2027, le Département de Mayotte lance le présent appel à projets afin de renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics, en particulier ceux chargés de gérer un territoire spécifique, et des parties prenantes (tous les volets).

Les projets pourront bénéficier de subventions publiques et être financés dans le cadre des objectifs spécifiques du programme opérationnel INTERREG 2021-2027 correspondants.

IV) Taux de subvention et maquette financière du FEDER CTE(INTERREG)

Montant de l'enveloppe FEDER CTE sur la période 2021-2027	10 228 777,00€
Taux maximum d'aide FEDER CTE	85%

V) Conditions d'éligibilité

1) Les types de projets et résultats attendus par objectif spécifique

Aussi, les objectifs spécifiques sont déclinés comme suit :

Objectif RSO 1.3 permettra :

- Favoriser l'émergence de projets de co-développement ;
- La constitution de réseaux et d'évènements économiques pérennes comme points de consolidation de filières traditionnelles ou innovantes, en mesure d'asseoir le développement commercial et l'internationalisation des PME ;
- D'enrichir la connaissance statistique et réglementaire des marchés et des filières de la zone de coopération pour en connaître mieux les caractéristiques et éclairer les orientations et les prises de décision stratégiques des responsables économiques et politiques

Types de projets éligibles :

- Les projets de co-développement économique visant la mise en place d'échanges de bonnes pratiques et de mutualisations d'expertises permettant de développer les réseaux d'échanges professionnels.
- Les opérations permettant l'organisation de réseaux et d'évènements économiques de type " conférence de l'investissement "," forum de l'économie ", foire, salon et la mise en place de plateformes collaboratives de coopération économique

Résultats recherchés / changements attendus :

- Développement de l'espace d'échanges économiques de la zone via l'augmentation du nombre d'entreprises intégrées dans les dispositifs d'internationalisation et bénéficiant de contrats et de marchés ;
- Augmentation des mises en réseau de PME entre elles mais aussi entre des acteurs privés et publics dans la zone de coopération ;
- Création et renforcement d'outils au service du développement des PME (observatoires, clusters, pôles, pépinières) ;
- Développement de solutions permettant l'exploitation des résultats de la recherche et de l'innovation (R&I) par les entreprises de la zone pour élaborer des produits, des procédés, des méthodes de commercialisation et des services innovants ;
- Déploiement de dispositifs permettant la mise en réseau d'acteurs pour la création d'évènements autour de projet de recherche et d'innovation (foire, salon, séminaire, colloque, forum ...) ;
- Déploiement de projets d'entreprises liés à l'économie bleue

Objectif RSO 2.4 permettra :

- D'améliorer les capacités d'analyse, de modélisation, de prévision et d'alerte coordonnées ;
- De concevoir de manière conjointe ou coordonnée des plans d'intervention et d'actions liés aux risques, ainsi que d'information / sensibilisation des populations concernées ;
- De mettre en œuvre des actions pilotes, échanges de bonnes pratiques sur la protection des espaces menacés, notamment côtiers, par des risques naturels et/ou anthropiques

Types de projets éligibles :

- Les projets collaboratifs de recherche d'adaptation au changement climatique y compris les améliorations potentielles d'équipements ;
- Les projets d'amélioration des compétences numériques (harmonisation et partage de données, systèmes de coordination des prévisions et d'alerte précoce) ;
- Les stratégies, plans d'action, outils, formations, actions pilotes et solutions connexes relatifs à la résilience ;
- Les projets de sensibilisation des populations ;
- Les projets d'échanges de connaissances et de bonnes pratiques concernant les mesures d'adaptation au changement climatique basées sur la co- construction d'actions pilotes pour la résilience ;
- Les projets de protection et de valorisation des espaces côtiers ;
- Les projets permettant la mise en place de mesures d'adaptation au changement climatique, de résilience climatique, de prévention et de gestion des risques liés au climat : inondations et glissements de terrain (y compris sensibilisation, systèmes de protection civile et de gestion des catastrophes, infrastructures et approches fondées sur les écosystèmes). ;

Résultats recherchés / changements attendus

- Réactivité accrue des acteurs en charge de la gestion des risques et de leur capacité d'intervention ;
- Augmentation de l'acculturation des populations aux risques ;
- Réduction de l'exposition aux risques naturels ;
- Coopération au service de l'adaptation au changement climatique, de la prévention des risques et de la résilience face aux catastrophes. ;

Objectif RSO 2.6 permettra :

- D'améliorer l'information, la sensibilisation et la formation des entreprises à l'utilisation plus rationnelle des ressources ;
- De soutenir des filières naissantes ou en développement s'appuyant sur des processus de recyclage ou de valorisation de matériaux biosourcés. De mieux appréhender / qualifier l'hétérogénéité des contextes règlementaires et normatifs liés à la gestion / valorisation des déchets ;
- De promouvoir, à l'échelle de la zone de coopération, des événements, des réseaux sur l'économie circulaire pour les entreprises et les acteurs publics concernés intégrant la cible grand public pour sensibiliser à des comportements plus écocitoyens.

Types de projets éligibles :

- Les projets permettant de la création de structure pilotes de recyclage de
- Les Actions de sensibilisation ;
- Les Projets de soutien aux procédés innovants, au développement des filières de recyclages ou biosourcées (ex : brique de terre) ;
- La mise en place des forums régionaux sur l'économie circulaire à l'échelle de tout ou partie de la zone de coopération ;
- Les projets d'actions coordonnées pour développer les réflexes éco-citoyens afin d'économiser et protéger les ressources naturelles.

Résultats recherchés / changements attendus

- Une réduction du volume de déchets produits ;
- Une augmentation de la valorisation des déchets ;
- Une augmentation de la quantité de déchets recyclés ;
- Une coopération au profit du développement de l'économie circulaire. ;
- Une mise en réseau d'acteurs pour la création d'évènements autour de projets sur l'économie circulaire. ;
- La coopération en matière de recherche et d'innovation liée à l'économie circulaire. ;

Objectif RSO 2.7 permettra :

- De soutenir la constitution, le renforcement de réseaux et les travaux ou l'expertise des acteurs actifs dans la connaissance et la protection de la nature et la biodiversité de la zone de coopération ;
- De sensibiliser les populations et les acteurs économiques aux enjeux de protection de la nature et de la biodiversité comme préalable ;

- D'améliorer la valorisation des ressources naturelles et de la richesse de biodiversité au profit de nouvelles filières et/ou acteurs économiques

Types de projets éligibles :

- Mise en place de forums, de séminaires, d'ateliers sur la biodiversité, l'économie bleue et verte et l'éco-tourisme dans la zone de coopération ;
- Les projets de recherche collaborative en biotechnologie visant au développement d'alternatives pour les exploitations agricoles et le développement d'une aquaculture durable ;
- Les projets de recherche collaborative sur des molécules bioactives, des produits et applications associés en cosmétiques, en parfumerie, en agroalimentaire, en pharmaceutique Mise en réseaux d'experts, de chercheurs, et d'organisations impliqués dans le transfert de connaissances et de compétences;
- Projets de renforcement de l'expertise des musées, des universités, des centres de recherche de la zone de coopération, des établissements publics, et des chambres consulaires ;

Résultats recherchés / changements attendus

- Une meilleure connaissance de la biodiversité des pays du Canal du Mozambique ;
- Un partage élargi des connaissances au travers de réseaux nouveaux ou renforcés ;
- Une meilleure gestion durable commune des espèces et habitats dans le canal du Mozambique ;
- Une meilleure exploitation des résultats de la recherche et de l'innovation (R&I) sur la biodiversité ;
- La mise en réseau d'acteurs pour la création d'évènements autour de projets de recherche en lien avec l'économie verte et ou l'économie bleue.

Objectif RSO 4.2 permettra :

- Un développement de la mobilité au sein de la zone de coopération pour renforcer les compétences et les contribuer à de meilleures synergies avec les autres priorités d'action du programme ;
- D'englober dans les futures mobilités tout publics en formation et hors des cadres formels de formation ainsi que les salariés et les demandeurs d'emploi sans oublier les formateurs attachés à ces publics. ;

Types de projets éligibles :

- Projets de mobilité des jeunes dans le cadre de leur formation dans l'enseignement supérieur, secondaire ou professionnel permettant une ouverture sur la zone de coopération et améliorant l'insertion professionnelle. ;
- Projets de formation des salariés et des demandeurs d'emplois visant à renforcer leurs compétences et leur employabilité à l'échelle de la zone de coopération. ;
- Projets d'échanges de connaissances et de savoir-faire en dehors des cursus d'enseignement secondaire, supérieur ou professionnel ;

Résultats recherchés / changements attendus :

- Réactivité accrue des acteurs en charge de la gestion des risques et de leur capacité d'intervention ;
- Augmentation de l'acculturation des populations aux risques ;
- Réduction de l'exposition aux risques naturels ;
- Coopération au service de l'adaptation au changement climatique, de la prévention des risques et de la résilience face aux catastrophes. ;

Objectif RSO 4.5 permettra :

- De renforcer la lutte épidémiologique coordonnée et la prévention des risques sanitaires tant via la recherche que le soutien aux équipements médicaux y compris la télémédecine ;
- L'élaboration ou le renforcement de réseaux d'échanges et de transfert comme de projets conjoints dans la résilience des systèmes de santé mais également la sensibilisation et la prévention sanitaire et sociale des populations ;

Types de projets éligibles

- Projets de recherche et développement pour la prévention des risques sanitaires et épidémiologiques, notamment dans le cadre de la lutte contre les maladies vectorielles.
- Projets de déploiement de l'e-santé, d'équipements médicaux associés ;
- Echanges d'expériences, transfert de bonnes pratiques et projets conjoints en matière de santé entre territoires de la zone de coopération, notamment pour l'accès aux soins des populations vulnérables ;
- Projets conjoints de développement des réseaux de sensibilisation et de prévention sanitaire et sociale à destination des populations (notamment la protection infantile et maternelle).

Résultats recherchés / changements attendus :

- Un accroissement de la fourniture de services de santé facilitant l'accès aux soins dans la zone et des dispositifs de prévention des risques notamment épidémiologiques ;
- Une amélioration de l'accessibilité, de l'efficacité et de la résilience des systèmes de soins ;
- Une coopération au bénéfice du fonctionnement des systèmes de santé ;
- Une augmentation de l'équipement en matériel de santé dans la zone ;
- Un meilleur déploiement de la numérisation des soins de santé et de la télémédecine ;

Objectif RSO 4.6 permettra:

- Conforter la protection, le développement et la promotion du patrimoine culturel et des services culturels et des réseaux d'acteurs associés ;
- Développer les opportunités d'évènements, d'échanges en direction des acteurs de la culture, du patrimoine, du sport et du tourisme notamment dans la perspective du développement de l'écotourisme

Types de projets éligibles

- Evénements de mise en valeur de l'artisanat, de la culture, du sport ;
- Projets de résidences d'artistes ;
- Projets de mise en réseau des musées ;
- Projets de développement de villages culturels avec expositions itinérantes et de salons ;
- Projets de préservation du patrimoine culturel immatériel ; Projets culturels à dimension pédagogique (festival Franco jeune, chantiers d'insertion pour la préservation-valorisation de sites) y compris des projets liés à l'audiovisuel ;
- Evènements / salons permettant une approche coordonnée de combinés touristiques incluant plusieurs destinations visant à promouvoir l'écotourisme

Résultats recherchés / changements attendus :

- Une amélioration de la préservation et de la valorisation, notamment touristique et pédagogique, du patrimoine culturel, y compris immatériel, du canal du Mozambique ;
- Un développement des réseaux de coopération et des évènements liés à la promotion de la diversité culturelle, du patrimoine, des services culturels et du sport dans le Canal du Mozambique

Objectif ISO 6.1 permettra :

- De renforcer les capacités de coopération avec les partenaires institutionnels impliqués dans la gouvernance et dans la mise en œuvre du programme au sens large et ce notamment à travers la question de l'articulation des sources de financements des projets (FEDER CTE et NDICI) portée par la mise en place d'une plate-forme collaborative FEDER CTE-NDICI dans le cadre du PO ;
- De renforcer l'intégration du programme et de ses acteurs majeurs dans les instances régionales de coopération instituées à l'échelle du Canal du Mozambique ;

Types de projets éligibles :

- Actions soutenant l'élaboration de stratégies concertées, d'une part via l'identification, en amont, des complémentarités NDICI – FEDER, d'autre part via l'établissement d'une plateforme de dialogue avec la COI pour viser, à terme, l'intégration de Mayotte dans cette organisation régionale. ;
- Actions permettant de développer et de renforcer les compétences, de mieux partager les expériences et d'accroître la coordination entre les acteurs de la coopération. Outre de conforter les antennes de représentation de Mayotte dans la zone, ces actions s'attacheront à créer des relais du programme dans les pays tiers participants.
- Projets de soutien aux échanges / rencontres et à la coopération entre acteurs institutionnels, afin de faciliter l'identification et la formalisation de projets communs (rôle des antennes-relais dans la zone). ;
- Etude visant la mise en place d'une stratégie pour la région du Canal du Mozambique afin de permettre un pilotage stratégique de la coopération et la mise en réseau des acteurs ;

Résultats recherchés / changements attendus :

- Au renforcement des compétences et des capacités institutionnels des acteurs publics et des parties prenantes de la coopération régionale, au bénéfice de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, au sein d'une zone où doivent être articulés divers instruments financiers, à travers la mise en place d'une plate-forme collaborative FEDER CTE/NDICI (considérée comme une opération d'importance stratégique, au sens de l'article 22, paragraphe 3, du RDC) ;
- La mise en place au niveau du Programme d'une plate-forme de coopération NDICI-FEDER (pour faciliter l'articulation des instruments financiers à mobiliser sur les projets);
- L'appui institutionnel apporté par les antennes-relais de Mayotte dans la zone de coopération du Canal de Mozambique (5 implantations prévues, avec un rôle de tête de pont de l'antenne à Madagascar) auprès des acteurs des pays partenaires ;

Sont inéligibles :

- Les opérations ayant pour objet le financement normal d'une structure
- Les opérations de prospections visant à rechercher des partenaires

L'ensemble des objectifs spécifiques prennent en compte le principe « do not significant harm - DNSH ».

2) Territoire éligible

Les opérations des coopérations doivent concerner Mayotte et/ou la Réunion, et au moins un pays et territoires éligibles au programme (Comores, Madagascar, Mozambique).

Concernant les projets portés par les acteurs de la Réunion, menés en bilatéral avec un pays du périmètre du programme Interreg Océan Indien, seront soutenus par ce programme, sauf s'ils sont menés au bénéfice du territoire de Mayotte. Dans ce cas, ils seront soutenus par le programme Interreg Canal du Mozambique.

3) Bénéficiaires potentiels selon l'Objectif spécifique :

Les porteurs de projets peuvent être : les collectivités publiques (ainsi que dans certains cas leurs mandataires et leurs groupements, notamment : les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes), les services publics et leurs délégataires, les établissements publics administratifs (EPA) et à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics économiques (chambres consulaires), les établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur (universitaire, de santé), les groupements d'intérêt public (GIP), les associations, Les entreprises et groupements d'entreprises, les centres de formation, les centres médicosociaux,

Les entreprises en difficultés au sens de la réglementation européenne sont exclues des bénéficiaires éligibles.

4) éligibilité temporelle :

Sous réserve de dispositions plus contraignantes excluant les projets démarrés (engagement juridique du porteur rendant l'investissement irréversible) sont éligibles les projets qui ne sont pas matériellement achevés ou totalement mis en œuvre à la date de dépôt du dossier de demande d'aide présenté par le bénéficiaire à l'autorité de gestion.

5) critères de coopération :

Au moins deux critères des quatre critères de coopération suivants doivent être remplis :

- Elaboration commun du projet,
- Mise en œuvre commune du projet,
- Dotation en effectifs,
- Financement commun du projet,

VI) Modalités de dépôt des candidatures

1) Contenu de la candidature

Les candidats devront saisir par courrier et formuler leur demande accompagnée d'un plan de financement de l'opération (tableau des dépenses prévisionnelles et recettes prévisionnelles), et d'une annexe optionnelle relative à la description des actions de l'opération.

La demande pourra être déposée à l'adresse suivante : dpgfe@cg976.fr ou auprès de l'hôtel du département à Mamoudzou à l'intention de la direction de la programmation et de la gestion des fonds européens (secrétariat conjoint de l'Autorité de gestion).

2) Appui aux porteurs de projets :

Les porteurs peuvent solliciter le service pilotage et animation de la Direction de la programmation et de la gestion des fonds européens du Conseil départemental si nécessaire.

Possibilité de prise de rendez-vous individuel via l'adresse mail : dpgfe@cg976.fr

Le Président du Conseil départemental
de Mayotte

